

On cite en faveur de cette doctrine l'autorité de St. Bernard, le Bienheureux Pierre de Cluny, Alexandre de Halès une foule d'auteurs du Moyen-Age, même St. Thomas et en général "*præcipui ex antiquis parvis Pontificis interpretibus*", dit Suarez.

Cependant, parmi les auteurs cités, il y en a plusieurs dont les doctrines sur d'autres matières, i. e. sur l'origine du pouvoir, semblent devoir les ranger facilement au nombre des partisans du *pouvoir indirect*, que nous aurons tout-à l'heure à examiner. Nous appliquerons cette remarque notamment à St. Thomas. Dans le livre de *Regimine principum*, qu'on lui attribue, il paraît à la vérité favoriser la suprématie *im médiate* du Pape sur le temporel comme sur le spirituel. Toutefois ses paroles sont susceptibles d'un sens moins absolu; d'autant plus qu'elles doivent être expliquées par la doctrine énoncée dans la Somme sur ce sujet important et sur la question générale de l'origine et de la nature du pouvoir temporel. (voyez somme 2. 2. q. XII q. X q. LX. puis, in II Lib. Sententiarum dist. ult. De regimine principum Lib. III C. X)

Au reste, comme on le verra, le Cardinal Manning a remarqué dans sa polémique avec Mr. Gladstone que *pratiquement* les deux doctrines ont les mêmes résultats. Car si le *pouvoir direct* paraît en principe donner au Pape un pouvoir plus absolu et plus étendu, puisqu'il en fait le sujet d'une juridiction universelle sur les âmes et sur les corps, sur le monde surnaturel et sur le monde naturel, il n'en est pas moins vrai que, dans l'opinion de ces docteurs, ce pouvoir ne

peut et ne doit être exercé par le Pape que dans des cas exceptionnels, les mêmes qui sont admis comme justifiant et appelant l'exercice du *pouvoir indirect* que nous allons examiner.

#### Catéchisme du Jubilé.

L'impression du Catéchisme du Jubilé est terminée. Déjà nous avons reçu bon nombre de commandes et du train que se font les *expéditions*, il est probable que nous aurons bientôt fini de vendre ce petit manuel si utile à tous ceux qui veulent faire le Jubilé.

A ce propos; nous recevons de l'auteur la réclamation suivante :

Je vous ai remis mon manuscrit si tard que je devais m'attendre à quelques petites coquilles de la façon des imprimeurs. En effet, en me relisant, (admirez mon courage!) j'en ai rencontré plusieurs. Je me suis permis d'entrer dans vos bureaux où j'ai trouvé M. M. les imprimeurs, les correcteurs d'épreuves etc.—Je leur demandai raison : ces Messieurs ne furent aucunement déconcertés, m'assurant qu'il ne fallait point s'échauffer le sang pour si peu de chose, qu'au fond ce n'était rien l'un de ces Elzévir imberbes m'assura qu'il se rencontrait de pareilles fautes, des lettres changées etc dans les ouvrages les plus importants, comme par exemple dans les *contes* du Chanoine Schmidt, et même dans les *Camisards* et autres livres célèbres.

"Mais, malheureux, lui dis-je pourquoi me faites-vous dire *incomparativement*, au lieu d'*incomparablement* que j'avais mis dans le manuscrit ?

"Voyez-vous, Monsieur, je prétends avec Victor Hugo et l'archi-poète Grange que les préjugés classiques nous privent d'une foule de mots intéressants. Mon professeur est dans les idées arriérées de l'Académie : aussi que de bâtons et de croix dans mes thèmes et versions. C'est une mosaïque, Monsieur, où j'ai parfois bien du mal à retrouver *ma copie*, tant elle disparaît dans cette forêt de bâtons. Si je ne craignais de vous paraître quelque peu présomptueux, continua le jeune monstre, en se rengorgeant et clignant des yeux dans la direction du gérant, je dirais qu'à cause de mon amour pour les mots nouveaux, mes œuvres partagent le sort des chefs-d'œuvre antiques. Quelque futur Mai découvrira les œuvres de mon génie misérablement réduits à l'état de *palimpseste*".

"Je vois, O prodige juvénile, que vous affectionnez les *sesquipedalia* : mais enfin ce n'est pas une raison pour défigurer mon manuscrit et me faire dire *incomparativement* et autres bévues de cette nature."

Et votre affreux jeune impertinent de me répondre : j'ai vu que mon ami avait mis un mot qui vous choque au lieu de l'*incomparablement* du manuscrit, mais je n'ai point voulu corriger, trouvant piquant de

*Flugere cinctatis non exaudita Cethegis*  
Et j'espère, Monsieur, que pour l'avantage de donner un nouveau mot à notre langue française, belle sans doute, mais trop prude, vous me pardonnerez

*dabiturque licentia sumpta pudenter.*  
En un mot, cher Monsieur, je crois que vous m'accorderez cette *indulgence*."

"Pas du tout, malheureux : Pa-